

## COMMUNIQUÉ

### **Création d'un guichet unique pour toute la gestion des opérateurs de la région délimitée Cognac**

Bordeaux, le 29 avril 2024

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, le centre de la viticulture et du Cognac de Cognac devient l'interlocuteur unique des opérateurs, viticulteurs et négociants, de la région délimitée Cognac pour toutes les questions concernant la gestion de leurs activités.

Sont concernés par exemple : les formalités d'immatriculation des viticulteurs et des entrepositaires agréés, les questions concernant la gestion de l'exploitation (arrachage, plantation, prise de fermage, cessation d'activité, alambics...), l'envoi de tous les documents papiers imprimés annuellement par le BNIC (avant-travaux de distillation, déclaration annuelle d'inventaire...), l'adhésion aux téléservices douaniers (PARCEL, STOCK, GAMMA, CIEL...).

Le CVC de Cognac reçoit exclusivement sur rendez-vous. Afin de prendre rendez-vous, les opérateurs sont invités à écrire à l'adresse mail : [cvc-cognac@douane.finances.gouv.fr](mailto:cvc-cognac@douane.finances.gouv.fr) en indiquant en objet du mail « Demande de rendez-vous ». Il conviendra, par ailleurs, de préciser dans le corps du mail les sujets qui seront abordés lors de cet entretien et de joindre toute information ou document utile pour le service.

Le service est, par ailleurs, joignable téléphoniquement au 09 70 27 51 83.

#### Contacts :

CVC de Cognac – 11 rue de PONS 16100 COGNAC – [cvc-cognac@douane.finances.gouv.fr](mailto:cvc-cognac@douane.finances.gouv.fr) – 09 70 27 51 83  
Direction régionale de Poitiers – Pôle Action Économique – 32 rue Salvador Allende BP 545 86020 POITIERS  
CEDEX – [pae-poitiers@douane.finances.gouv.fr](mailto:pae-poitiers@douane.finances.gouv.fr) – 09 70 27 51 69